

**Objet : Représentants de la CCLA à la Délégation départementale du Comité National d'Action Sociale de la Savoie**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 30 avril 2026**

**L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MME TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY .....

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée la délibération n°2014/20/11/2 en date du 21 novembre 2014 relative à l'adhésion de la CCLA au Centre National d'Action Sociale (CNAS) à destination du personnel de la CCLA à compter du 01/01/2015

**Rappelle** également que Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes ;

**Explique** que le conseil communautaire doit désigner un représentant de la CCLA à la Délégation départementale du CNAS de la Savoie ;

**Invite** les conseillers communautaires à faire valoir leur candidature.

Se porte candidat : Sandra FRANCONY.

Le Président :

**Propose** aux conseillers communautaires qui l'acceptent, de procéder au vote à main levée ;

**Invite** le conseil communautaire à voter.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger à la Délégation départementale du CNAS de la Savoie : Mme Sandra FRANCONY ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et à entreprendre toute démarche se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,  
Sandra FRANCONY